



FFBAD
Fédération Française
de Badminton

EN ASSOCIATION AVEC



SECTEUR JOP 2024

Objet : Appel à intérêt pour la récupération du Pavillon Badminton réalisé dans le cadre du projet ArchiFolies

GENESE DU PROJET

Le ministère de la Culture, dans sa volonté d'apporter sa pierre à l'édifice des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024 (JOP 2024), s'est associé avec le CNOSF et le parc de la Villette afin de créer le projet des Archi-Folies : un projet de création architecturales et d'innovation des écoles nationales d'architectures (ENSA) dans le parc de la Villette. s

Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les vingt écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage sont invitées à créer dans le parc de La Villette vingt Archi-Folies, pavillons éphémères destinés à accueillir les fédérations sportives françaises pendant les Jeux.

Consciente des liens étroits existant entre le Sport et la Culture et étant figure de proue dans la Performance Sociale du sport, la Fédération Française de Badminton (FFBAD) à rapidement exprimé son souhait de prendre part à ce projet. Elle fait donc partie des 20 premières fédérations Olympiques et/ou Paralympiques ayant répondu favorablement au CNOSF.

LES ARCHIFOLIES – LE PROJET -

Comme énoncé au-dessus, le projet « ArchiFolies » est un programme de création architecturale et d'innovation des ENSA.

Il a obtenu le label « Olympiade Culturelle » de PARIS 2024. Ce label regroupe une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de la fin de l'édition des Jeux précédents jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques.

Ce projet est porté par le ministère de la Culture, le CNOSF et La Villette. La coordination pédagogique est assurée par La Chaire EFF&T et les Grands Ateliers, des professionnels de la construction.

Ces 20 pavillons, représentatifs des fédérations, seront installés sur les prairies du parc de La Villette, au sein même du Club France.

Nous rappelons que le Club France est mis en place et organisé par le CNOSF. Il constitue l'unique Fan Zone nationale dédiée à l'équipe de France Olympique et Paralympique de ces JOP2024. Sa jauge est estimée à 25 000 personnes par jour, soit environ 700 000 personnes sur 15 jours.

Pendant la période des Jeux Olympiques 2024, les pavillons seront intégrés à l'offre de promotion sportive du Club France auprès du Grand Public.

➤ Le planning du pavillon :

- Mai 2024 : Chantier / construction par les ENSA,
- Juin à mi-juillet 2024 : pavillons en exposition dans le parc sans animations,
- 27 juillet au 11 août 2024 : Période Olympique : le pavillon est utilisé par la FFBAD pour la promotion du badminton et du para badminton auprès du grand public (ouverture de 10h à 23h),

- Du 11 août à octobre 2024 : Pavillon en exposition dans le parc de La Villette sans animation (pas d'animation pendant les Jeux Paralympiques),
- Octobre 2024 : démontage de toutes les Folies.

LES ARCHIFOLIES – LE PRINCIPE DE CET APPEL A INTERET –

A partir d'octobre 2024, le pavillon badminton sera la propriété de la Fédération. En effet, si nous le souhaitons, nous pouvons nous positionner comme récupérateur de la structure et ainsi elle nous sera cédée pour 1€ symbolique.

Cette cession, ne sera validée qu'à la condition que nous proposons un plan d'héritage. C'est-à-dire une proposition de réutilisation pérenne.

Le pavillon badminton après sa dernière période d'exposition (octobre 2024), aura une valeur marchande d'environ 100 000€.

Notre volonté est que ce pavillon continue à vivre et continue à représenter le badminton après cette période. La Fédération n'est pas en mesure de le récupérer pour son siège.

Aussi nous pensons qu'il pourrait faire le bonheur d'une ligue, comité ou club qui y trouverait une utilisation nouvelle et emblématique sur son territoire en accord avec les collectivités concernées pour son implantation.

Nous vous sollicitons donc par cet appel à intérêt pour l'utilisation future de ce pavillon représentant le badminton et témoin privilégié des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Si ce pavillon suscite votre intérêt et celui de vos collectivités, nous vous demandons de nous présenter sommairement le contexte et projet d'implantation et d'utilisation de ce pavillon et en quoi ce pavillon apporterait une plus-value en remplissant le questionnaire suivant :

<https://forms.office.com/e/WxLbuWsF6X>

Afin de vous donner toutes les informations nécessaires à votre prise de décision, voici quelques détails :

- Les frais liés au démontage, rapatriement et remontage du pavillon pour sa nouvelle exploitation sont à la charge du repreneur,
- Dans la note « 230918_Notice remontage pavillon » (**ANNEXE 5**) transmise en pièce jointe, vous pourrez trouver des informations relatives à une opération de démontage/remontage,
- Dans l'Excel « 230918_Budget remontage pavillons » (**ANNEXE 6**) vous pourrez retrouver les points à prendre en considération en fonction du projet d'implantation ainsi qu'une estimation des prix associés pour cette réhabilitation.
- Vous trouverez dans les annexes un détail du budget du projet et différents documents proposés par l'Ecole Spéciale d'Architecture.

LES ARCHIFOLIES – LE PAVILLON BADMINTON –

Ce projet, porté par différentes instances, est un projet collégial. Un cadre général et commun à tous avait donc établi en amont pour garantir une certaine homogénéité entre les 20 pavillons.

➤ Le cadre général donné aux Ecoles pour le pavillon :

- Construction : 50m², sur une parcelle carrée de 100m²,
- Contraintes de hauteur
- Doit être accessible pour tous (PMR),
- Privilégier la pratique autonome (encadrement fédéral non obligatoire),
- Accès et déambulation libre,

- Contenus selon les besoins pendant les Jeux et à l'issue de l'évènement,
- Doit être mobile et transportable,
- Pas de réceptif en masse autorisé pendant les jeux,
- Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques pas de possibilité d'afficher les partenaires de la FFBD,
- Possibilité de stockage,
- Identifier et reconnaître le pavillon/le sport à distance,
- Attention particulière aux problèmes de transfert,

Bien qu'étant un projet pédagogique à destination des étudiants des écoles d'architectures, ce projet n'en reste pas moins une opportunité sans précédent pour la fédération et le badminton de toucher le plus grand nombre. Nous avons donc également édité un cahier des charges avec certaines demandes spécifiques :

➤ Le cadre supplémentaire donné par la FFBD pour le pavillon :

- Il doit pouvoir véhiculer l'image de notre sport : moderne, jeune, moderne, inclusif et mixte,
- Il doit être couvert et isolé des intempéries pour nous permettre d'accueillir des animations,
- Nécessité d'avoir des espaces sécurisés pour du stockage,
- Démontable et déplaçable assez aisément pour permettre une réutilisation assez libre de la structure,
- Il doit être durable dans le temps et avoir un faible impact carbone.

➤ L'École Spéciale d'Architecture (ESA)

L'École Spéciale d'Architecture a été fondée en 1865, reconnue d'utilité publique en 1870 et par l'État en 1934, elle est sous les tutelles conjointes du ministère de la Culture et de la Communication et ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MCC et MESRI).

Elle dispose des statuts d'association Loi de 1901 d'enseignement supérieur et de recherche.

L'ESA est membre de la Conférence des Grandes Écoles depuis 2010. Elle est la seule Grande école dédiée à l'architecture et à la ville.

Cette école se situe en plein cœur de Paris dans le 14^{ème} arrondissement (quartier de Montparnasse).

Elle accueille, dans une structure à échelle humaine, 700 étudiants (120 diplômés de Grade 2 par an), une équipe administrative de 15 personnes à plein-temps et un corps enseignant d'environ 85 professeurs auquel s'ajoutent de nombreux conférenciers.

L'ESA s'appuie sur une renommée internationale notamment grâce à des échanges européens et mondiaux (les étudiants étrangers représentent 40% des effectifs et 40 nationalités différentes), mais aussi par un réseau international d'agences d'architecture (9 mois de stages professionnels hors les murs en France et à l'international).

➤ Les travaux conjoint entre la FFBD et l'ESA

Quand l'association entre l'ESA et la FFBD a été confirmée par le CNOF et le ministère de la culture, les premiers échanges ont amené à la première étape de construction du projet : nous nous sommes rendus à l'ESA afin de présenter le projet global des ArchiFolies, nos volontés pour le pavillon badminton et répondre à toutes les questions des étudiants. La présentation a eu lieu devant 40 étudiants du Master xxxx. Ces étudiants ont été divisés en 8 groupes de 5 afin de nous présenter 8 projets lors de la 1^{ère} phase de présentation. Ils étaient encadrés par 4 enseignants de l'école.

1^{er} Workshop : 21 octobre 2023

Durant 3 jours intensifs, les étudiants divisés en 8 groupes ont pu travailler sur 8 concepts à présenter lors d'un jury final.

La FFbAD représentée par son Directeur Général, le Vice-Président élu au secteur JOP 2024 et un professionnel du secteur JOP 2024 faisait partie de ce jury. Le reste était composé des enseignants responsables du projet.

A la suite de cette présentation, 4 projets se sont dégagés.

Le 2^{ème} workshop avait pour but de se concentrer sur quelques projets afin de les faire évoluer et proposer une version finale du pavillon à présenter à un Bureau d'études.

2^{ème} Workshop : 25 novembre 2023

Les étudiants ont été dispatchés en 2 groupes de 20 élèves afin qu'ils puissent travailler plus efficacement et en profondeur sur 2 projets préalablement sélectionnés.

Le but n'était pas d'exclure l'ensemble des autres projets, mais simplement d'essayer d'ajouter les concepts intéressants de tous en un seul projet.

Le jury était le même avec en plus, deux architectes, anciens élèves de l'ESA.

Il en a résulté le choix de se consacrer en priorité sur un projet afin qu'il soit réalisable par la suite.

3^{ème} étape : février – mars 2024

Les étudiants et les professeurs encadrants doivent partir aux Grands Ateliers de l'Isle-D'Abeau pendant 7 jours dans le cadre d'un stage pour construire l'ensemble des structures nécessaires au montage du pavillon.

4^{ème} étape : mai 2024

L'ESA participe, au même titre que les 19 autres écoles, à la période de montage (1 semaine en mai) sur site, au Parc de la Villette afin de faire sortir de terre le pavillon Badminton.

Ensuite, comme énoncé au-dessus, les pavillons seront exposés de mai à juillet 2024 et seront ensuite utilisés par les fédérations (cf « **le planning du pavillon** »).

LES ARCHIFOLIES – LE PROCESSUS DE SELECTION –

Un jury spécifique dont la composition reste à définir sera missionné pour choisir le projet finalement choisi.

Il ne sera pas composé que de membres de la FFbAD.

La date de limite de dépôt des dossiers de reprise est fixée au 29 février 2024.

Contact : jade.somprou@ffbad.org – 01 49 21 16 20

Secteur JOP 2024

ANNEXE 1 : DETAILS DU BUDGET

Le budget global de ce projet est de 1 900 000€.

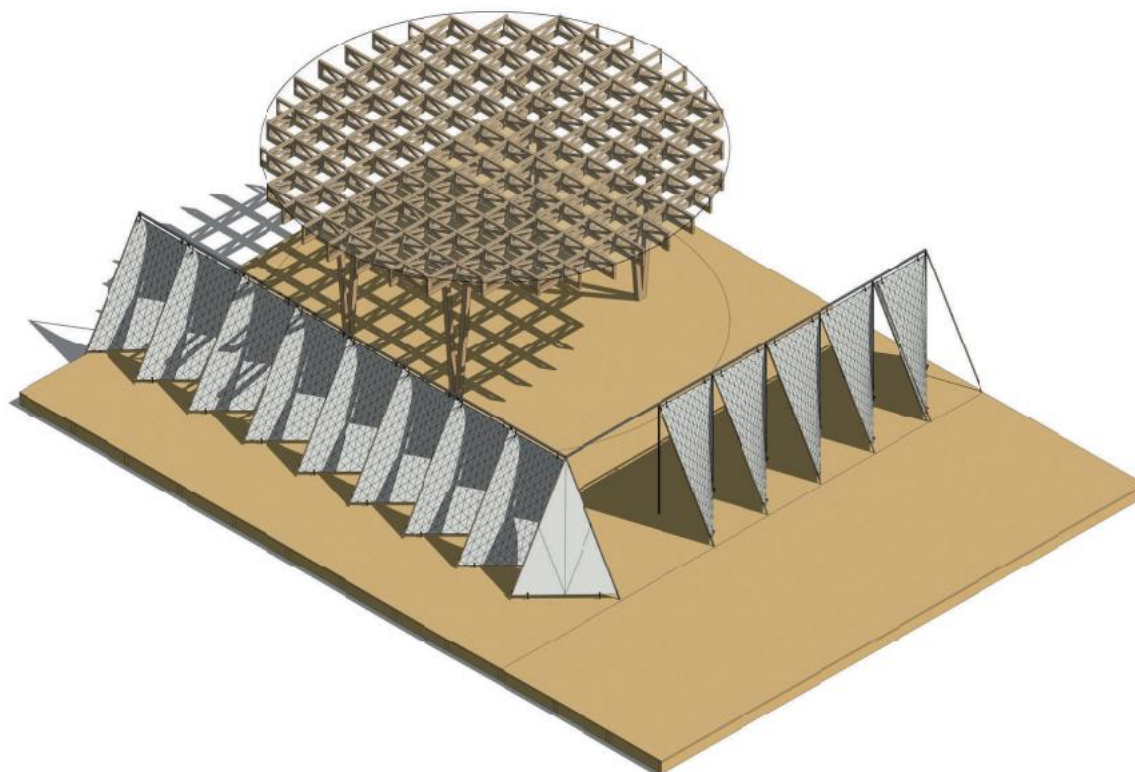
Voici les différentes sources de financement :

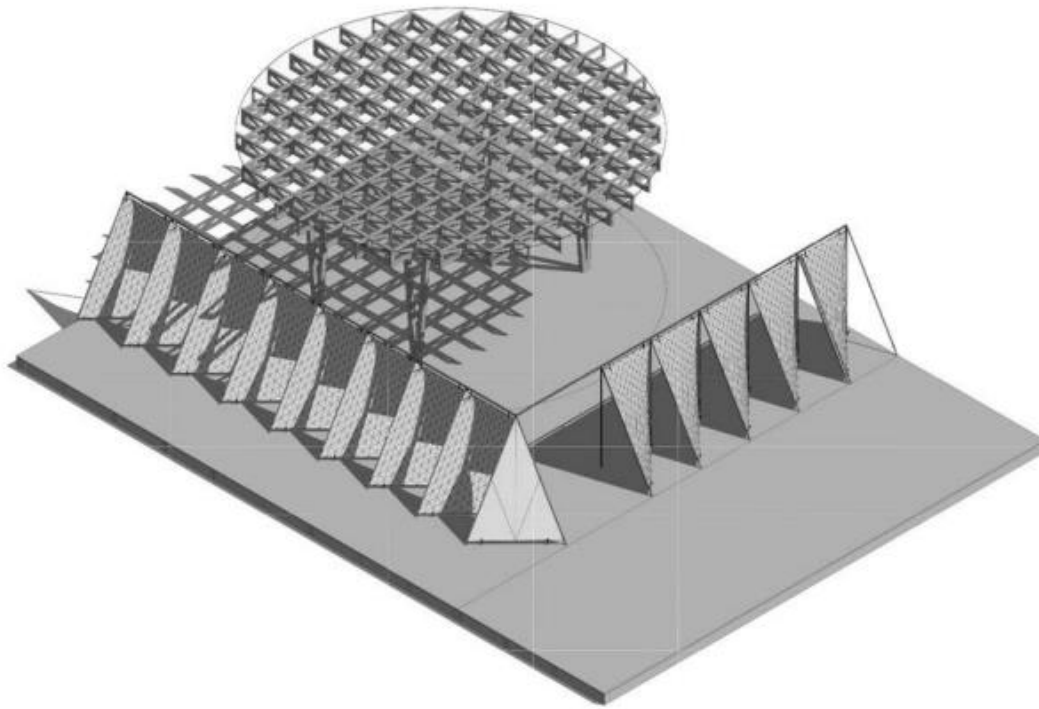
- Ministère de la Culture (MC) → 1 000 000€
- Parc de la Villette (EPPGHV) → 500 000€
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) → 300 000€
- Paris 2024 (label Olympiade Culturelle) → 100 000€
- Mécènes divers

Ce budget global est ventilé de la manière suivante :

- Plan guide + accompagnement des grandes lignes du projet → 80 000€
- Exposition été 2023 + workshops intermédiaires + inauguration → 70 000€
- Construction et logistique → 900 000€
- Matériaux pavillons (20 x 25k€) versé directement aux écoles → 500 000€
- Accueil de étudiants + enseignants lors du montage → 350 000€

ANNEXE 2 : PAVILLON BADMINTON – L'ENVOL – MAQUETTE EN COURS D'EVOLUTION





ANNEXE 3 : DOCUMENT PDF – « L'ENVOL-Présentation-231215-V02 – »

ANNEXE 4 : DOCUMENT PDF – « Livret de Présentation + planning »

ANNEXE 5 : NOTE « 230918_Notice remontage pavillon »

ANNEXE 6 : EXCEL « 230918_Budget remontage pavillons »